

COMMUNE D'ALIXAN
Place de l'Esplanade
26300 ALIXAN
Tél 04 75 47 02 62

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 10 juillet 2020 A 20h00

Présents : Jean-Claude DUCLAUX, Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Armelle MOTSCH, Marc BÉSET, Pauline OLLAT, Anne-lise NELY, Elodie NODON, Jean-Pierre SAPET, Carole BURAI, Pascal ROUX, Régine DRAGON, Philippe MALOSSANE, Isabelle GILLES, Patrick MENETRIEUX, Florence MALOSSANE, Didier CORRIGNAN, Laure PEUILLOT, Perrine URBAIN.

Absents :

Monsieur RAPHAEL ROUMEAS ayant donné pouvoir à Isabelle GILLES
Monsieur MICHEL SANJUAN ayant donné pouvoir à Jean Claude DUCLAUX
Madame AURELIE BICHON LARROQUE ayant donné pouvoir à Didier CORRIGNAN
Monsieur PATRICE PARTULA ayant donné pouvoir à Laure PEUILLOT

Secrétaire de séance : Sylvie PEYSSON

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2020 est approuvé à l'unanimité moins une voix contre.

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 10 JUIN 2020

Les membres présents lors du conseil municipal du 10 juin 2020 signent le registre des délibérations.

DECISIONS DU MAIRE

Néant

Droit de préemption non exercés :

- ⇒ Chemin de Traverse – YB 453-489-454-460
- ⇒ Les Jardins d'Athena – M 707-712
- ⇒ 675 D, chemin de l'Eygalar – ZL 264-188-189-261
- ⇒ Chemin des Hauts de Coussaud – ZL 406
- ⇒ 3, rue du Colombier – M 577-578-582-585
- ⇒ 15, place de la Mairie – M 173
- ⇒ Les Jardins d'Athena – M 711-705-712
- ⇒ Rue Traversière – YB 687
- ⇒ Chemin de l'Ancienne Ecole – YC 91 Lot C
- ⇒ 90 B, Impasse Belle Vue – YB 626-628-601-567
- ⇒ Chemin de l'Ancienne Ecole – YC 91 Lot 1

DELIBERATIONS

**D2020-04-01 : ELECTIONS DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION
DES SENATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020**

Après enregistrement des listes

- Liste 1 : Ensemble, soyons dynamiques.
- Liste 2 : Alixan 2020 « engageons-nous pour demain »

Résultats des votes, nombre de voix :

- Liste 1 : 18
- Liste 2 : 5

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Sont élus délégués titulaires : M. DUCLAUX Jean-Claude, Mme PEYSSON Sylvie, M. OLLAT Christophe, Mme MOTSCH Armelle, M. BESSET Marc, Mme URBAIN Perrine, M. CORRIGNAN Didier.

Sont élus délégués suppléants : M. MENETRIEUX Patrick, Mme NODON Elodie, M. SAPET Jean Pierre, Mme BICHON LARROQUE Aurélie.

D2020-04-02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 – BUDGET COMMUNE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le compte de gestion du trésorier municipal du budget principal de la commune pour l'exercice 2019.
- **De déclarer** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D2020-04-03 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – BUDGET COMMUNE

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif du budget communal 2019 qui s'établit ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 646 475,59	835 561,25
Recettes	1 874 671,06	725 530,11
RESULTAT DE L'EXERCICE	228 195,47	-110 031,14
RESULTAT REPORTE N-1	187 143,50	-231 439,89
RESULTAT DE CLOTURE	415 338,97	-341 471,03
RESTES A REALISER		212 340,00
BESOIN DE FINANCEMENT Compte 1068		-129 131,03

- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Voté avec 22 voix pour et 1 abstention (Aurélie BICHON LARROQUE ne prend pas part au vote.)

D2020-04-04 : BUDGET PRIMITIF 2020 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Le conseil municipal, après avoir constaté qu'il ressort au compte administratif 2019 – Budget COMMUNE - voté le 10 juillet 2020, un résultat à affecter de 415 338,97 € décide de reporter au budget primitif 2020 le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

- Compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » 129 131,03 euros
- Compte 002 « excédents antérieurs reportés » en fonctionnement 286 207,94 euros

Voté à l'unanimité

D2020-04-05 : BUDGET PRIMITIF 2020 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2020 A L'ASSOCIATION ACCA ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association ACCA ALIXAN d'un montant de 200 €

Hors la présence de Monsieur Philippe MALOSSANE, membre du bureau de l'association ACCA ALIXAN, qui ne participe pas à la présente délibération, ni à son vote.

Voté avec 22 voix pour et 1 abstention.

D2020-04-06: BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION ADELA (ASSOCIATION DETENTE ET LOISIRS ALIXAN)

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association ADELA d'un montant de 400 €

Voté avec 22 voix pour et 1 abstention.

D2020-04-07: BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION ALIXAN LACRA OUEST RETOUR SILENCE DITE « A.L.O.R.S. ! »

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association A.L.O.R.S d'un montant de 250 €

Hors la présence de Monsieur Patrick MENETRIEUX, membre du bureau de l'association A .L.O.R.S !, qui ne participe pas à la présente délibération, ni à son vote.

Voté avec 22 voix pour et 1 abstention.

D2020-04-08: BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION AMICALE DES SOUBREDIOUX

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association AMICALE DES SOUBREDIOUX d'un montant de 150 €

Hors la présence de Madame Armelle MOTSCH et Isabelle GILLES membres du bureau de l'association AMICALE DES SOUBREDIOUX, qui ne participent pas à la présente délibération, ni à son vote.

Voté avec 21 voix pour et 2 abstentions.

D2020-04-09: BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION AMICALE LAIQUE ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association AMICALE LAIQUE ALIXAN d'un montant de 300 €

Voté à l'unanimité

D2020-04-10: BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION AMICALE DES PARENTS D ELEVES D ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association AMICALE DES PARENTS D'ELEVES D'ALIXAN d'un montant de 350 €

Hors la présence de Madame Laure PEUILLOT membre du bureau de l'association AMICALE DES PARENTS D'ELEVES D'ALIXAN, qui ne participe pas à la présente délibération, ni à son vote.

Voté avec 22 voix pour et 1 abstention.

D2020-04-11: BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION ATTELAGE DU QUADRIGE

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association ATTELAGE DU QUADRIGE d'un montant de 2 000 €

Voté à l'unanimité

D2020-04-12: BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE D'ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association CANTINE SCOLAIRE D'ALIXAN d'un montant de 30 000 €

Voté à l'unanimité

D2020-04-13 BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION CYCLO CLUB ALIXANAIS

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association CYCLO CLUB ALIXANAIS d'un montant de 365 €

Hors la présence de Monsieur Patrick MENETRIEUX, Jean-Pierre SAPET, Isabelle GILLES, Philippe MALOSSANE, membres du bureau de l'association CYCLO CLUB ALIXANAIS, qui ne participent pas à la présente délibération, ni à son vote.

Voté avec 19 voix pour et 4 abstentions.

D2020-04-14: BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES D'ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association FAMILLES RURALES d'un montant de 40 000 €

Voté à l'unanimité

D2020-04-15 BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION FOOTBALL CLUB ALIXANAIS

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association FOOTBALL CLUB ALIXANAIS d'un montant de 2 500 €

Hors la présence de Monsieur Raphaël ROUMEAS, membre de l'association FOOTBALL CLUB ALIXANAIS, qui ne participe pas à la présente délibération, ni à son vote.

Voté avec 22 voix pour et 1 abstention.

D2020-04-16 BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION LA BOULE JOYEUSE

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association LA BOULE JOYEUSE d'un montant de 1 000 €

Hors la présence de Sylvie PEYSSON, Christophe OLLAT, Jean-Pierre SAPET, Pascal ROUX, membres du bureau de l'association LA BOULE JOYEUSE, qui ne participent pas à la présente délibération, ni à son vote.

Voté avec 19 voix pour et 4 abstentions.

D2020-04-17 BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION LES AMIS DU VIEIL ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association LES AMIS DU VIEIL ALIXAN d'un montant de 500 €

Voté à l'unanimité

D2020-04-18 BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION MEDIATHEQUE ROSE PAYRE

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association MEDIATHEQUE ROSE PAYRE d'un montant de 16 000 €

Voté à l'unanimité

D2020-04-19 BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION MJC ALIXAN

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association MJC d'un montant de 2 500 €. Précision étant ici faite que par délibération n°2020-01-15 du 27 janvier 2020, a été approuvé le versement d'avances sur la subvention d'un montant de 1.000€.

Voté avec 21 voix pour et 2 abstentions.

D2020-04-20 BUDGET-PRIMITIF 2020- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB D'ALIXAN (TCA)

Le conseil municipal après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention à l'association TENNIS CLUB D'ALIXAN (TCA) d'un montant de 500 €.

Voté à l'unanimité

D2020-04-21 : BUDGET PRIMITIF 2020 - ADOPTION DU BUDGET 2020

Le conseil municipal après avoir délibéré, précise que le budget primitif 2020 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2019, au vu du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019 et de la délibération d'affectation du résultat de fonctionnement et adopte les quatre sections ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	515 723,00 €	002	Excédent antérieur reporté	286 207,94 €
012	Charges de personnel	871 528,00	013	Atténuation de charges	10 000,00 €
14	Atténuations de produits	- €			
65	Autres charges gestion courante	280 965,00 €	70	Produits des services	20 909,00 €
66	Charges financières	26 940,00 €	73	Impôts et taxes	1 486 699,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 500,00 €	74	Dotations et participations	229 614,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €	75	Autres produits de gestion	41 200,00 €
023	Virement à la section investissement	323 896,94 €	76	Produits financiers	- €
042	Opération d'ordre	112,00 €	77	Produits exceptionnels	1 035,00 €
TOTAL		2 075 664,94 €	TOTAL		2 075 664,94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2019	VOTE 2020
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00 €	20 000,00 €
2046	Subventions d'équipement versées		77 708,00 €
21	Immobilisations corporelles	11 500,00 €	66 524,31 €
23	Immobilisations en cours	430 882,00 €	597 721,00 €
TOTAL	DEPENSES EQUIPEMENT	452 882,00 €	761 953,31 €
16	Emprunts et dettes		260 112,00 €
TOTAL	DEPENSES FINANCIERES		260 112,00 €
4581	Opérations pour compte de tiers		39 783,00 €
TOTAL	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	452 382,00 €	1 061 848,31 €
001	SODE D'EXECUTION REPORTE		341 471,03 €
TOTAL	DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 855 701,34 €

RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	RAR 2019	VOTE 2020
13	Subventions d'investissement reçues	275 572,00 €	202 356,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées		150 000,00 €
TOTAL	RECETTES D'EQUIPEMENT	275 572,00 €	352 356,00 €
10	Dotations et fonds divers		166 944,37 €
1068	Excédent de fonctionnement		129 131,03 €
024	Produits des cessions		160 000,00 €
TOTAL	RECETTES FINANCIERES	389 150,00 €	456 075,40 €
4582	Opérations pour compte de tiers		58 539,00 €
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	664 722,00 €	866 970,40 €
021	Virement section de fonctionnement		323 896,94 €
040	Amortissement		112,00 €
TOTAL	RECETTES D'ORDRE		324 008,94 €
TOTAL		664 722,00 €	1 190 979,34 €
TOTAL	RECETTES CUMULEES		1 855 701,34 €

Vote avec 18 voix pour et 5 voix contre.

D2020-04-22: BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR L'ANNEE 2019

Après s'être fait présenter le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2019 :

DELIBERATIONS 2019 CONCERNANT DES CESSIONS OU ACQUISITIONS

N° délibération	Date	Type	Désignation du bien	Motif	Nom de l'acquéreur /vendeur/bénéficiaire	Prix	Date de l'acte
2019-01-03	24/01/2019	Droit de préemption	M n°169 -9 Place de la Mairie et 7 Impasse des Mûriers	Requalification du centre bourg et dynamiser la place centrale du village en créant de l'animation et des logements sociaux	Mme Laurence VENTURINI	155 000 €	26/04/2019
2019-03-13	02/04/2019	Acquisition	ZLn°393, 403,408,410 - La Tuilière	Création d'un fossé d'écoulement des eaux pluviales le long du chemin des Hauts de Coussaud et le projet d'installer de l'éclairage public dans la montée de Coussaud	M Pierre GUICHARD	0	02 /10 /2019
2019-06-11	17/09/2019	Constitution de servitudes de passage par la commune	Parcelle ZM n°105 au profit de la parcelle ZM n°332	Servitude de passage réelle et perpétuelle sur la parcelle ZM n°105 au profit de la parcelle ZM n°332 pour permettre l'accès direct à la propriété de M et Mme GENAUD	M et Mme GENAUD	0	-

DELIBERATIONS PRISES AVANT 2019-CESSIONS OU ACQUISITIONS REGULARISEES EN 2019

N° délibération	Date	Type	Désignation du bien	Motif	Nom de l'acquéreur /vendeur/bénéficiaire	Prix	Date de l'acte
2017-04-11	12/07/2017	Acquisition	M n°672-Le Village	Passage de réseaux sur cette parcelle Route des Peyres	M et Mme André COURBY	0	16/04/2019
2017-05-02	11/09/2017	Acquisition	YC n°982, 983,985 et 986 – 50 Impasse Truchet	Dans le cadre de travaux d'éclairage public, de nouveaux lampadaires ont été installés sur les trottoirs qui appartenaient à des propriétaires privés. Il convient de régulariser la situation en intégrant ces parcelles dans le domaine public	Consorts BEYLE, LOCATELLI, BOISSE, DE OLIVEIRA, GERIN, Société SECRET	0	15/03/2019
2018-02-01	28/02/2018	Acquisition	YB n°445,446 et 447 Hautes Marlihes - Chemin des Ecoliers	Projet de travaux de voirie sur le Chemin des Ecoliers. Il est opportun que la commune se porte acquéreur de l'ensemble des trottoirs et parcelles d'accès, pour les intégrer dans le domaine public.	Mme Paulette MESONA	0	18/12/2019

2018-05-08	12/06/2018	Acquisition	YB n°524 Hautes Marlhes - Chemin des Ecoliers	Projet de travaux de voirie sur le Chemin des Ecoliers. Il est opportun que la commune se porte acquéreur de l'ensemble des trottoirs et parcelles d'accès pour les intégrer dans le domaine public.	Mme Nicole COURBIS et Mme Monique AUBERTINAZ	0	26/12/2019
------------	------------	-------------	---	--	--	---	------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2019
- **De charger** monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches afférentes à cette opération et à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

D2020-04-23: ALIENATION DE GRE A GRE DE LA MAISON 9 PLACE DE LA MAIRIE ET 7 IMPASSE DES MURIERS

Le conseil municipal après avoir délibéré décide l'aliénation de l'immeuble sis 9 Place de la Mairie et 7 Impasse des Mûriers, et approuve le prix de vente de 160 000 euros.

Voté avec 18 voix pour et 5 voix contre.

D2020-04-24: AVENANT N°1 AU LOT N°11 DU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 au lot 11 du marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison médicale. L'entreprise OTIS a le lot n°11 « ascenseur » et a établi un nouveau devis portant sur la fourniture et la pose d'un GSM OTIS CONNECT, en lieu et place de l'installation d'une ligne téléphonique pour un montant de 918,00 € HT. Le montant total des travaux pour le lot 11 est dorénavant égal à 20.898,00€ HT.

Voté à l'unanimité

D2020-04-25 : AVENANT N°4 AU LOT N°1 DU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant 4 au lot 1 du marché de travaux de réhabilitation et d'extension d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison médicale. ACADIE-AMBOISE, INVERNIZZI FRERES, RENOV TRAITE et SAS GRESIVAUDAN dont le mandataire est la société ACADIE-AMBOISE a le lot n°1 « Démolition, gros œuvre » et a établi un nouveau devis portant sur le sciage pour l'agrandissement de la porte d'entrée de la maison médicale pour un montant de 2.660,00€ HT. Le montant total des travaux pour le lot n°1 est dorénavant égal à 158.154,19 € HT.

Voté à l'unanimité

D2020-04-26: AVENANT N°2 AU LOT N°12 DU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN VUE DE LA CREATION D'UNE MAISON MEDICALE

Délibération retirée et proposition de signature d'un avenant en septembre.

D2020-04-27 : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE ALIXAN ET FAMILLES RURALES

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Familles Rurales. L'association Familles Rurales d'Alixan est bénéficiaire d'une subvention de la commune pour un montant dépassant le seuil des 23 000 €. Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000, il est obligatoire d'établir une convention d'objectifs entre la commune et l'association.

Voté à l'unanimité

D2020-04-28 : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE ALIXAN ET ASSOCIATIONS CANTINE

Le conseil municipal après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association cantine scolaire d'Alixan. L'association Cantine scolaire d'Alixan est bénéficiaire d'une subvention de la commune pour un montant dépassant le seuil des 23 000 €. Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi du 12 avril 2000, il est obligatoire d'établir une convention d'objectifs entre la commune et l'association

Voté à l'unanimité

D2020-04-29 : DEMANDE DE SUBVENTION REGION LE RELAIS DE LA POGNE

Le conseil municipal après avoir délibéré décide le versement d'une subvention de 2 000,00 € au Relais de la Pogne dans le cadre de la mise en place d'un règlement d'aide communale aux entreprises en partenariat avec la Région

Voté à l'unanimité

D2020-04-30 : DESIGNATION DES COMMISSAIRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le conseil municipal après avoir délibéré désigne à la Commission Communales des Impôts Directs (CCID) les personnes suivantes :

Commissaires titulaires :

Christophe OLLAT, Marc BESSET, Armelle MOTSCH, Philippe BOURGEOUX, Jean-Yves LATTARD, Michel SANJUAN, Régis AUTONES, Germain MESSIE, Michel ROCHE, Noël DAMIRON, Gilles BELLON, Lionel VERNET, Marie-Pierre CHARIGNON, Gilbert VIAL, Didier CORRIGNAN, Jean-Paul FAURE

Commissaires suppléants :

Sylvie PEYSSON, Guy BRUN, Laurence CHAPELLE, Pierre COLLION, Pascal SARDA, Jean-Pierre SAPET, Jean-Pierre BARTEL, Robert SYLLARD, Pascal ROUX, Zoubir NAI, Philippe CLAUZEL, Gérald CHALENDARD, Valérie VERNET, Gérard RISSOAN, Perrine URBAIN, Thierry BONNARDEL

Voté à l'unanimité

D2020-04-31 : ELECTION DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA PLAINE DE VALENCE

Le conseil municipal après avoir voté, propose de désigner comme délégués titulaires au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence (SIEPV), les personnes suivantes :

- Pascal ROUX
- Michel SANJUAN

A la majorité absolue, par 18 voix pour et 5 abstentions, Messieurs pascal ROUX et Michel SANJUAN sont élus délégués au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de Valence

D2020-04-32 : DESIGNATION REFERENT AMBROISIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne comme référent ambroisie Monsieur Patrick MENETRIEUX.

D2020-04-33 : DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Après s'être porté candidat et le vote s'étant effectué à bulletins secrets Monsieur Duclaux est élu avec 18 voix pour et 5 abstentions « correspondant défense » pour la commune d'Alixan.

D2020-04-34 : ELECTRIFICATION – RENFORCEMENT DU RESEAU BT A PARTIR DU POSTE SOUBREDIOUX ET CORRESPONDANCE – DISSIMULATION DES RESEAUX TELEPHONIQUES

Le conseil municipal après avoir délibère approuve les travaux de renforcement du réseau BT à partir du poste Soubredieux et Correspondance – dissimulation des réseaux téléphoniques

Opération : **Electrification**

Renforcement du réseau BT à partir du poste Soubredieux et Correspondance – dissimulation des réseaux téléphoniques

Dépense prévisionnelle HT de génie civil **31 833,92 €**
Dont frais de gestion : 1 515,90€

Plan de financement prévisionnel :
Financements mobilisés par le SDED **9 550,18 €**

Participation communale sur le HT : **22 283,74 €**

Total hors taxe des travaux de câblage : 9 035,75 €

Plan de financement prévisionnel : **4 427,52 €**
Montant non soumis à la TVA à la charge des collectivités locales
(19% X 9 035,75 = 4 427,52 €)

Financements mobilisés par le SDED	1 328,26 €
Participation communale	3 099,26 €
Montant total de la participation communale :	25 383,00 €

Voté à l'unanimité

A Alixan le 15 juillet 2020

Le Maire,
Jean-Claude DUCLAUX

